

Proposition : Plateforme de réservation du matériel municipal pour les associations

Pourquoi ?

De nombreuses associations, sportives et culturelles, ont régulièrement besoin de matériels pour leurs activités, compétitions ou représentations. L'objectif est de mutualiser les ressources et faciliter l'accès, encourager l'entraide, réduire les coûts et également optimiser l'utilisation du patrimoine associatif et municipal.

Comment ?

Le développement d'un extranet de réservation en ligne doit être mis en place pour permettre et préciser les mises à disposition du matériel par les associations et la Ville de Manosque. Le système de réservation doit être intuitif et un règlement d'utilisation et de mise à disposition sera mis en œuvre.

Quand ?

Courant 2027

Combien :

Le développement informatique ne devrait pas excéder 5 000€ même s'il convient de valider les modalités techniques et de gestion.

Qui ?

Toutes les associations sportives et culturelle

Proposition : Une nouvelle base nautique pour les Vannades

Pourquoi ?

Le bâtiment existant est vétuste et n'est plus adapté aux besoins des usagers pratiquant la voile et l'aviron. Un nouveau bâtiment unique en lieu et place de l'existant devra regrouper 3 espaces : la voile municipale, l'aviron associatif et le nautisme commercial.

Cet aménagement permettra à chaque pratiquant d'avoir un lieu adapté et modernisé.

Comment ?

L'aménagement de ce bâtiment devra se faire en concertation avec l'ensemble des usagers concernés.

Quand ?

2027

Combien ?

300 000 euros partagé entre le délégataire et la collectivité

Proposition : Aménagement d'un complexe de beach-volley aux Vannades

Pourquoi ?

L'aménagement d'un complexe de beach-volley aux Vannades valorise le site des Vannades en développant une nouvelle activité sportive accessible à tous, de manière conviviale et intergénérationnelle.

Ce nouvel équipement structurant permettra aussi bien le loisir que l'organisation de compétition fédérale de beach volley ou de beach-soccer, et répondre également à la demande des pratiquants de volley à Manosque.

Comment ?

En identifiant et aménageant un espace adapté aux Vannades tout en respectant le cadre naturel. Plusieurs terrains homologués, accessibles aux scolaires, clubs et grand public seront créés.

Quand ?

2028

Combien ?

100 000 euros à la charge de la collectivité

Proposition : Boulodrome couvert à la Rochette

Pourquoi ?

Un boulodrome a été aménagé entre 2020 et 2026 au Parc de la Rochette mais pour faire perdurer cette activité en toute saison, il est nécessaire de le couvrir pour répondre à la demande des usages du boulodrome.

Comment ?

Une couverture harmonieuse et architecturale faisant écho à l'ensemble des aménagements réalisés dans le Parc de la Rochette devra être installée.

Quand ?

2026

Combien ?

100 000 euros à la charge de la collectivité

Proposition : Mettre en œuvre le programme national Quartier de Demain sur la plaine des sports et de la Ponsonne.

Pourquoi ?

La ville de Manosque a été sectionnée avec 9 autres villes en France pour transformer et imaginer le quartier de la plaine des sports de la Ponsonne de demain. Un secteur composé d'équipement sportif ancien à requalifier et d'espaces non défini actuellement qu'il faut aménager durablement. Ce secteur requalifié permettra de faire la liaison entre le centre-ville, la gare SNCF, la zone économique Saint Joseph et le secteur Forum/Embarrades/Chanteprunier.

Comment ?

Cet aménagement sera l'occasion de proposer une grande promenade verte dédiée aux familles et aux passants mettant en valeur l'eau qui traverse ce quartier tout en le sécurisant, avec des espaces pour les enfants, des espaces de convivialité, de nouvelles activités sportives et ludiques pour les jeunes et les familles.

Les équipements sportifs seront repensés et modernisés pour répondre aux besoins des associations sportives et retrouver une seconde jeunesse.

L'ensemble sera adapté aux évolutions climatiques, plus durables et sécurisés avec une accessibilité innovante avec le développement des mobilités propres et durables : la navette autonome et électrique Urbanloop passera à proximité immédiate de ce secteur.

Quand ?

Entre 2027 et 2032

Combien ?

13 millions d'euros en comptant les études de faisabilité et l'ensemble des honoraires de suivi de chantier dont 6,5 millions sont déjà assurées sur la totalité à travers 5,5 millions de subventions et 1 million du budget 2026. Soit 50% du cout déjà assuré.